

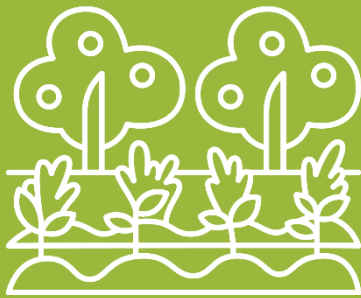


itab

l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

Cahier pratique #4

METTRE A DISPOSITION DU FONCIER POUR L'INSTALLATION D'UNE MICROFERME MARAICHERE BIOLOGIQUE



ADABio
Les Agriculteurs Bio de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie



BIO BOURGOGNE



BIO NOUVELLE-AQUITAINE



Bio du Grand Est



GAB IdF
Agriculteurs Bio d'Ile-de-France



CAB
Les Agriculteurs Bio des Pays de la Loire



l'atelier paysan
COOPERATIVE
D'AUTOCONSTRUCTION



itab
l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques



CTIEL
SCIENCES & INNOVATION



INRAE



Grab
Producteurs d'innovation bio



La Biogère
NATIONALE



AB cd
licence professionnelle
Agriculture Biologique
conseil, développement



VetAgro Sup



CAMPUS
MONOD



Serail
Centre d'innovation agricole, agroalimentaire et rurale



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GARD



CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR

Avertissement

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Résumé

Le guide *Mettre à disposition du foncier pour l'installation d'une microferme maraîchère biologique* est issu de la collection des Cahiers pratiques MMBio. Il fournit des éléments de caractérisation des microfermes maraîchères bio et des informations sur les **freins et leviers d'action pour accompagner et faciliter leur installation sur du foncier** mis à disposition par un tiers. L'objectif de ce guide est de donner des éléments permettant au bailleur de foncier d'apprécier l'adéquation entre le foncier qu'il souhaite proposer et un projet de microferme maraîchère en agriculture biologique. Pour ce faire, ce guide s'appuie sur des résultats issus du projet MMBio et sur l'expérience de formateurs, de conseillers et de maraîchers.

Cahiers pratiques MMBio : une collection adaptée à vos besoins

Ce guide fait partie de la collection "cahier pratique MMBio". Les autres cahiers de la collection sont :

- ▶ *Accueillir et conseiller les porteurs de projets de microfermes maraîchères en agriculture biologique*
- ▶ *Accompagner un porteur de projet dans la conception et le démarrage de sa microferme maraîchère biologique*
- ▶ *Accompagner un maraîcher installé dans l'évaluation et l'amélioration de sa microferme*

Tous les livrables du projet sont téléchargeables sur le site : <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?ProjetMicoMaraichBio>

Rédacteurs : des auteurs engagés dans l'accompagnement des microfermes

Les auteurs et autres contributeurs de ce guide sont tous des partenaires du projet impliqués dans des missions d'accompagnement et/ou de formation de porteurs de projet en maraîchage diversifié sur petite surface. Le contenu proposé dans ce document est issu à la fois de dires d'experts (accompagnateurs, formateurs, maraîchers) et de l'analyse des enquêtes dont les résultats ont été confrontés à l'expertise de partenaires.

Remerciements

L'ITAB tient en premier lieu à remercier l'ensemble des agriculteurs qui ont participé aux entretiens pour le partage de leur expérience et la mise à disposition de leurs données. Un grand merci à tous les partenaires du projet pour la réalisation des entretiens avec les agriculteurs et pour la conduite des expérimentations. Merci également aux membres du comité de pilotage qui ont suivi et accompagné le projet.

Projet financé par

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER PRATIQUE

Mettre à disposition du foncier pour l'installation d'une microferme maraîchère biologique

1. POURQUOI CE GUIDE ?	1
UN MANQUE DE REPERES POUR DES PROJETS ATYPIQUES MAIS QUI PEUVENT ETRE VIABLE	1
A QUI S'ADRESSE CE CAHIER PRATIQUE ?	1
POURQUOI FAVORISER L'INSTALLATION D'UNE MICROFERME MARAICHERE BIO ?	2
2. DEFINITION DES MICROFERMES MARAICHERES DIVERSIFIEES EN AB SELON MMBIO	3
[VALEURS ET OBJECTIFS] UNE RECHERCHE D'EQUILIBRE, DE SENS ET DE QUALITE DE VIE	3
[FORMATION ET EXPERIENCE] DES NIMA EN RECONVERSION AUX NIVEAUX DE FORMATION VARIABLES	3
[SURFACE DE LA FERME] VERS L'INTENSIFICATION DE PETITES SURFACES	3
[GAMME ET ACTIVITES] DIVERSIFICATION ET DIVERSITE GENERALISEES	3
[PRATIQUE AGRICOLE] HETEROGENEITE DES PRATIQUES MAIS DES OBJECTIFS TECHNIQUES COMMUNS	4
[TRAVAIL ET MAIN-D'ŒUVRE] INTENSITE DU TRAVAIL ET RECOURS A LA MAIN D'ŒUVRE EXTERIEURE HETEROGENES	4
3. PROPOSER DU FONCIER POUR L'INSTALLATION D'UNE MICROFERME	5
EN QUOI UN FONCIER PEUT FACILITER OU FREINER LA REUSSITE D'UN PROJET	5
SYNTHESE DES CRITERES ET DES POINTS DE VIGILANCE POUR DU FONCIER ADAPTE AU MICROMARAICHAGE	14
4. AUTRES MOYENS D'ACTION POUR FACILITER LA DEMARCHE D'INSTALLATION D'UNE MICROFERME	15
5. POUR ALLER PLUS LOIN	20
MMBIO, UN PROJET DE R&D IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS DU TERRAIN	20
ENQUETES AUPRES DE 42 MICROFERMES : UNE SOURCE DE DONNEES	20
ANNEXE 1 : BIBLIOTHEQUES DE RESSOURCES	22
DES RESSOURCES POUR AGIR	22
DES RESSOURCES POUR PENSER, SE QUESTIONNER ET ALLER PLUS LOIN	23

1. Pourquoi ce guide ?

Un manque de repères pour des projets atypiques mais qui peuvent être viable

Malgré l'augmentation du nombre d'installations en maraîchage biologique sur petite surface ces quinze dernières années, ce type de modèle reste peu reconnu. Le **manque de repères techniques et technico-économiques** est un facteur majeur dans les difficultés rencontrées par les acteurs de la formation et du conseil pour accompagner l'installation et l'activité de ces porteurs de projet. Ces derniers sont souvent non issus du milieu agricole et connaissent des difficultés d'accès à du foncier adapté (surface, qualité du sol, coût, accès à l'eau et à des débouchés commerciaux...).

Les profils des porteurs de projet, les surfaces mises en culture comme les pratiques agricoles mises en œuvre rendent ces microfermes maraîchères biologiques **atypiques**. Ce sont pourtant des **systèmes en mesure de générer des revenus, de l'emploi**, et de répondre en partie aux **enjeux de relocalisation de l'alimentation** suivant des **modes de production biologiques**.

Ainsi, s'il n'y a pas de marche à suivre permettant à ces projets de réussir à tous les coups, il existe des conditions favorables à l'atteinte d'une viabilité économique,

conditions qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement spécifiques aux fermes maraîchères de petite taille. On ne peut pas discriminer a priori les projets viables de ceux qui le seraient moins. Il convient de **les accompagner** en tenant compte à la fois de leurs spécificités, et d'éléments davantage génériques, comme tout autre projet d'installation.

S'agissant des microfermes déjà installées, le manque de repères techniques et technico-économiques se traduit par des difficultés à pouvoir se comparer à des systèmes similaires et à identifier les pratiques les plus adaptées à mettre en œuvre.

Certains facteurs de réussite et de risque sont spécifiques aux microfermes, mais la plupart valent aussi pour des projets d'installation en maraîchage sur des surfaces plus grandes. Ce guide intègre donc à la fois des éléments spécifiques et génériques.

A qui s'adresse ce cahier pratique ?

Ce document s'adresse **aux bailleurs de fonciers**, c'est-à-dire **aux personnes physiques ou morales susceptibles de mettre à disposition du foncier**. Il peut s'agir de **collectivités territoriales, d'agriculteurs** ou de tout autre acteur souhaitant **valoriser tout ou partie d'une terre** par l'installation d'une microferme maraîchère bio.

Ce guide a pour but de fournir des éléments de caractérisation des microfermes maraîchères bio, et des informations sur les freins et leviers d'action pour accompagner et faciliter leur installation sur du foncier mis à disposition par un tiers. En effet, certains points de vigilance sont à bien considérer lorsque l'on met du foncier à disposition d'un porteur de projet désireux de s'installer en maraîchage bio sur petite surface. L'objectif est de donner des éléments permettant au bailleur d'apprécier l'adéquation entre le foncier qu'il souhaite proposer et un projet de microferme maraîchère biologique. Pour ce faire, ce guide s'appuie sur des résultats issus du projet MMBio et sur l'expérience de formateurs et de conseillers.

Ce guide fait partie de la collection "cahier pratique MMBio". Les autres cahiers de la collection sont :

- ▶ Accueillir et conseiller les porteurs de projets de microfermes maraîchères en agriculture biologique
- ▶ Accompagner un porteur de projet dans la conception et le démarrage de sa microferme maraîchère biologique
- ▶ Accompagner un maraîcher installé dans l'évaluation et l'amélioration de sa ferme



Pourquoi favoriser l'installation d'une microferme maraîchère bio ?

Favoriser l'installation d'une microferme maraîchère sur son terrain permet de l'entretenir et de le valoriser, ce qui présente des intérêts pour différents types de propriétaires :

- ▶ **Les collectivités**, qui en favorisant l'installation d'une microferme, créent de l'emploi, augmentent l'autonomie alimentaire du territoire (en particulier en légumes), restaurent un approvisionnement en légumes locaux pour la restauration collective, entretiennent leur patrimoine naturel et foncier, valorisent l'environnement des habitants voisins, développent le tissu économique local, et favorisent le lien sur leur territoire par le biais de la vente à la ferme ou des visites pédagogiques.
- ▶ **Les agriculteurs** qui mettent à disposition une partie de leur terrain, par exemple excentré vis-à-vis du reste de leur parcellaire), créent des mutualisations utiles (matériel, commercialisation, main d'œuvre, matière organique), peuvent se dégager un revenu complémentaire, favorisent l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets.
- ▶ **Les restaurateurs** qui possèdent du terrain peuvent assurer leur "autoproduction" en s'associant avec un porteur de projet de microferme.
- ▶ **Tout autre acteur** ayant du foncier qu'il souhaite valoriser en le mettant à disposition pour l'installation d'une microferme maraîchère bio

2. Définition des microfermes maraîchères diversifiées en AB selon MMBio

Les éléments de définition suivants sont exclusivement basés sur l'analyse des données provenant des 42 fermes enquêtées dans le cadre du projet MMBio.

Les microfermes maraîchères bio ont des caractéristiques communes : une surface cultivée en maraîchage inférieure à 1,5 ha, une à deux personnes à temps plein, une diversité importante de légumes commercialisés essentiellement en circuits courts. Ces éléments de définition sont loin d'être normés, et les seuils de surface, de main d'œuvre, et notamment de surface cultivée par unité de main d'œuvre restent sujets à débats et interprétations. Les fermes qui correspondent à cette définition recouvrent un large éventail en termes (i) de pratiques, plus ou moins intensives en intrants ou tournées vers l'autonomie, (ii) de mécanisation et de motorisation, (iii) d'intensification des surfaces, (iv) de quantité de travail déployée, (v) de diversification des activités, (vi) et bien sûr de résultats économiques.

[Valeurs et objectifs] Une recherche d'équilibre, de sens et de qualité de vie

Les porteurs de projet de microferme maraîchère bio et diversifiée ont en commun des **attentes** et des **objectifs** vis-à-vis de leur activité à venir. On y trouve en premier lieu la recherche d'un **équilibre entre vies personnelle et professionnelle**, et le fait de porter un **projet de vie** tout autant qu'un projet professionnel. Cependant, la volonté de **vivre de son métier** et de se **dégager un revenu** qui réponde à ses besoins n'est pas laissée de côté, et figure aussi dans les attentes largement partagées. Ces porteurs de projet poursuivent aussi



- Surface cultivée 7000 m²
- 17 % sous abris
- 1,6 cycles de cultures/an
- 40 espèces cultivées
- 3700 m² cultivés / ETP

[Surface de la ferme] Vers l'intensification de petites surfaces

En moyenne, ces microfermes cultivent **7000 m² en légumes** (mais l'écart-type est de 3000 m²) dont **17 % sous abris** (écart-type 10 %). Pour compenser leur petite surface de production, la stratégie souvent mise en œuvre est d'intensifier leur utilisation notamment par la multiplication des cycles de cultures sur une année, soit **en moyenne 1,5 cycles en plein champ et 2,4 sous abri**. Ces moyennes masquent là aussi une grande variabilité, car le niveau d'intensification ne sera pas du tout le même selon les surfaces disponibles et les objectifs du maraîcher. Ainsi, les maraîchers atteignent **en moyenne 1,1 ha (écart-type 4500 m²)** en surface cumulée de production, autrement appelée **surface développée**, dont 23 % sous abris.

l'objectif de **vivre en accord avec leurs valeurs**, et d'**exercer un métier qui fasse sens** pour eux. **Minimiser l'impact sur l'environnement** est une des valeurs les plus partagées.

[Formation et expérience] Des Nima en reconversion aux niveaux de formation variables

La plupart de ces porteurs de projet ont **entre 28 et 36 ans quand ils s'installent**, sont **non issus du milieu agricole (Nima)** et sont en situation de **reconversion professionnelle** après une expérience plus ou moins longue dans d'autres secteurs d'activité. Ils s'installent sur des **surfaces de taille très variable**, entre 5000 m² exclusivement dédiés au maraîchage et 12 hectares utilisés de diverses manières (polyculture, polyélevage ...). Les modes de faire-valoir sont aussi variables, mais une majorité de producteurs sont soit propriétaires exclusifs, soit locataires exclusifs, même si certains combinent parfois location et propriété du foncier.

[Gamme et activités] Diversification et diversité généralisées

La gamme d'espèces produites est très variée. On trouve de 20 à 50 espèces cultivées, avec **une majorité de maraîchers cultivant entre 30 et 40 espèces différentes**, et avec une diversité variétale parfois importante pour certaines espèces.

Plus de la moitié des producteurs (60 %) choisissent de diversifier leurs activités en développant l'arboriculture, l'élevage de poules pondeuses ou un atelier de transformation dans la plupart des cas. Si la plupart d'entre eux s'en tiennent à un atelier de production supplémentaire, d'autres (25 %) vont cumuler de trois à cinq ateliers différents. Seulement **40 % d'entre eux font du maraîchage diversifié leur unique activité**.



- 28 à 36 ans
- NIMA en reconversion pro
- Projet de vie
- Valeurs fortes

[Pratique agricole] Hétérogénéité des pratiques mais des objectifs techniques communs

Les pratiques agricoles conformes au cahier des charges de l'AB couvrent un large panel de possibilités. La grande majorité des producteurs MMBio s'identifie aux **pratiques liées au maraîchage bio-intensif** sur petite surface, à la **permaculture**, certains au **maraîchage sur sol vivant (MSV)**. Pour gérer les adventices, l'utilisation de **paillages et de techniques agronomiques (couverts couchés, occultation, faux semis)** permet de réduire le recours au **désherbage manuel** omniprésent dans les systèmes maraîchers. Le contrôle des maladies et des bioagresseurs se fait largement grâce à des **techniques préventives et prophylactiques** : filets, rotations de cultures, favorisation d'une biodiversité fonctionnelle... En matière de fertilisation, les **apports de matières organiques plus ou moins importants** sont largement répandus avec une volonté partagée d'**améliorer les qualités physiques, chimiques et biologiques du sol**. Par ailleurs, l'introduction d'**engrais verts** est une pratique aussi répandue, à des fréquences variables.

[Travail et main-d'œuvre] Intensité du travail et recours à la main d'œuvre extérieure hétérogènes

Enfin, en termes de main d'œuvre et de temps de travail, **les maraîchers MMBio travaillent rarement seuls**. Même s'ils sont majoritairement seuls à exercer leur activité principale sur leur ferme, sans conjoint collaborateur, ils font **au moins ponctuellement ou pendant quelques mois appel à de la main d'œuvre extérieure**, qu'elle soit **bénévole** (stagiaires, woofeurs, adhérents de l'AMAP¹, aide familiale) ou **salariée**. Ce recours se fait dans des proportions très variables d'une ferme à l'autre.

Cela étant, les pratiques mises en œuvre sur les fermes varient énormément sur l'échelle de la **recherche d'autonomie versus les achats d'intrants et "l'interventionnisme"**. Cela se traduit schématiquement d'une part par une fourniture en matière organique locale, l'autoproduction des plants voire des semences, l'utilisation de techniques alternatives pour la gestion des bioagresseurs avec les ressources de la ferme (purins, extraits de plante, paillages organiques...) et une faible mécanisation ; et d'autre part l'achat systématique des intrants (plants, semences, amendements, engrais, produits phytosanitaires...) associé à une mécanisation importante. Il faut néanmoins noter que **toutes ces pratiques ne sont absolument pas exclusives les unes des autres** et qu'en général, les producteurs mixent les usages en fonction de leurs contraintes, de leurs objectifs et des opportunités qui s'offrent à eux localement.

Un quart des producteurs se sont installés à deux. Le temps de travail de l'exploitant principal représente en moyenne **2 145 heures annuelles**, soit 1,3 ETP² (base d'1 ETP : 1 650 heures par an), mais **peut varier du simple au triple**. Finalement, **la surface cultivée par ETP est en moyenne de 3 700 m²**, elle oscille généralement entre 2 000 et 6 000 m² et peut aller jusqu'à 1 ha/ETP.

Une définition aux frontières mouvantes - L'indicateur de surface cultivée par ETP traduit la quantité de main d'œuvre nécessaire pour cultiver une surface donnée. Appliqué aux microfermes, plus il est élevé (autour d'1 ha par ETP et plus), plus il rend compte d'un système fortement mécanisé et où la proportion de surface sous abris est plus faible. A l'inverse, quand il est faible (quelques milliers de m² par ETP), il rend compte d'un travail plus manuel et faiblement mécanisé, avec potentiellement une intensification plus forte par unité de surface (multiplication des cycles de culture, densification, associations...). La quantité de surface cultivée par personne renvoie plutôt aux pratiques mises en œuvre qu'à un système de production. Pour autant, une ferme avec 1,5 ha de légumes pour 1 à 1,5 UTH pourrait ne pas être catégorisé comme microferme, quand une ferme avec 1,5 ha de légumes pour 3 UTH pourrait l'être. Ceci tend à montrer que les indicateurs et les valeurs seuils qui peuvent servir à définir la microferme restent soumis à interprétation.

¹ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

² ETP : Equivalent temps plein

3. Proposer du foncier pour l'installation d'une microferme

En quoi un foncier peut faciliter ou freiner la réussite d'un projet

La question du foncier et de la qualité des parcelles de production est une question centrale pour de nombreuses productions agricoles. En maraîchage, compte tenu de la diversité des cultures, d'une capacité de production possible toute l'année, des exigences relativement élevées de certains légumes, d'une nécessité d'infrastructures et d'irrigation, **la qualité de la parcelle pourra directement faciliter ou freiner la réussite d'un projet.**

Qualité agronomique

Considérant la **qualité agronomique**, toutes les parcelles ne se valent pas. Certaines parcelles peuvent être considérées comme très fertiles quand d'autres le seront beaucoup moins. Les terres les plus riches sont généralement les plus adaptées à la production de légumes qui sont pour partie des plantes exigeantes nécessitant des sols fertiles. La production de légumes sur des sols plutôt maigres reste parfois possible mais nécessitera plus d'intrants avant lancement de la production et/ou ensuite au fil des années (matière organique, irrigation par exemple) et sera moins résiliente face à des aléas et/ou difficultés climatiques. Cette richesse et fertilité d'une parcelle peut s'apprécier selon différents paramètres : texture, structure, profondeur, circulation de l'eau, teneur et qualité des matières organiques du sol, pierrosité...

Les **sols équilibrés sur le plan textural** (sables, limons, argiles) sont les plus favorables à la production maraîchère mais des sols moins équilibrés permettent quand même une production maraîchère en adaptant les pratiques en conséquence. Notons cependant qu'en maraîchage sur petite surface, le travail du sol est parfois réalisé avec des outils manuels non attelés, donc sans puissance de traction, et que ce type d'opération est facilité sur des sols dits légers, non battants ni trop argileux. La texture aura son importance sur de nombreux paramètres : le matériel adéquat pour une bonne efficacité des opérations (type de matériel ou réglages) ainsi que sur les vitesses de ressuyage et de réchauffement au printemps par exemple. Les infrastructures et bâtiments agricoles sont également concernés par ces éléments

Les terres **trop pentues** (limitant la mécanisation et l'implantation d'infrastructures nécessaires en maraîchage bio), **trop superficielles, trop caillouteuses, ressuyant mal** et/ou **sensibles aux engorgements** sont à proscrire car défavorables à une activité maraîchère diversifiée. Une légère pente pourra toutefois être favorable jusqu'à un certain point en facilitant le ressuyage et/ou en étant exposée au sud, tout en étant modérée pour ne pas accentuer la pénibilité physique de l'activité au quotidien.

Les terres trop pentues, trop superficielles, trop caillouteuses, ressuyant mal et/ou sensibles aux engorgements sont à proscrire.

Appréhender ces notions est possible à travers les **arrêtés préfectoraux départementaux** encadrant les tarifs des fermages. **Des catégories de sols sont définies**, en lien avec les filières dominantes du territoire, et considérant les atouts et contraintes des terres telles que pentes, profondeur, réserve utile, ressuyage et risques d'engorgements, stabilité structurale, pierrosité... permettant d'approcher la qualité agronomique globale qui peut s'évaluer par différents critères et/ou approche. Ces critères et leur pondération permettant de classer les terres sont spécifiques à chaque département et parfois très variables. Dans tous les cas, les terres les plus favorables

à la production de légumes bio diversifiés restent les terres classifiées dans les meilleures catégories, quand les dernières catégories seront clairement défavorables à ces productions. Ainsi, la comparaison d'une terre à mettre potentiellement à disposition d'un micromaraîcher, avec ces grilles de classification départementale, permettra une **première approche**, bien que **les critères favorables à la production de légumes aient été décrits en début de paragraphe**. Nous conseillons par la suite de se faire accompagner par des structures compétentes et sur la base de diagnostics visuels et d'analyses de sol laboratoire

Pour finir, **l'historique du parcellaire** doit être considéré. En fonction des pratiques des dernières années ou décennies, une terre de même nature au sens pédologique a pu évoluer de différentes manières : teneur en matière organique, éléments minéraux et oligo-éléments, structure du sol plus ou moins poreuse, présence ou non de semelles de labour, banque de graines adventives, etc. Dans le cas où le parcellaire était dédié à une **autre activité que l'agriculture**, il est important d'en **caractériser les usages passés** afin d'évaluer le **risque de dégradation** des sols (pollution aux hydrocarbures, métaux lourds ou autres

produits chimiques, tassements de sols, faible activité biologique, etc.) et d'anticiper des éventuelles **corrections**.

Considérer l'historique agricole et non agricole de la parcelle pour identifier d'éventuelles contre-indications physiques, chimiques ou biologiques.

Approvisionnement et cultures mécanisables

Les microfermes sont souvent peu mécanisées comparativement à des fermes maraîchères classiques. Or, dans l'état actuel des prix du carburant relativement bon marché, la mécanisation de certaines cultures est un levier d'économie d'échelle qui peut conduire à une réduction des coûts de production (charges de mécanisation inférieures au coût de la main d'œuvre manuelle pour une opération similaire).

La pomme de terre de conservation et les stratégies associées de gestion de l'herbe et de récolte en sont deux bons exemples. Si la conduite de cette culture de manière mécanisée permet d'atteindre des coûts de production plus faibles qu'une conduite manuelle, cette mécanisation nécessite des surfaces pour amortir le matériel nécessaire, surfaces parfois incompatibles avec le modèle de microferme et la valorisation en vente directe et circuits courts, compte tenu des volumes concernés.

Ainsi, sans autre action en parallèle, il peut être compliqué de chercher à substituer des approvisionnements en pomme de terre cultivée à grande échelle et achetée à bas coût par de la pomme de terre artisanale cultivée par un micromaraîcher peu ou pas mécanisé. En extrapolant cette approche, il semble que **la relocalisation des approvisionnements en restauration collective peut être plus pertinente sur les légumes non mécanisables**.

Il convient néanmoins de nuancer ce propos et de considérer les choses au cas par cas. En effet, le surcoût d'achat d'une matière première telle qu'une pomme de terre conduite sans mécanisation, et plus généralement de légumes bios et locaux, peut être compensé par des économies sur d'autres postes de dépenses : gaspillage alimentaire ou produits carnés par exemple. Une approche globale est donc nécessaire.

Climat et microclimat

Outre la qualité agronomique des parcelles, la question du **climat et du microclimat** est également importante. Pour la **température**, les légumes exigeants en chaleur (et la plupart des plantes) sont généralement plus productifs en climat chaud comparé à un climat froid. Dans le sud de la France, certains légumes exigeants en chaleur ont de belles productivités en plein champ quand le potentiel peut être plus faible en zone plus fraîche (Nord de la France, microclimat "zone froide" ou bas fond humide, altitude...) où il peut être nécessaire de basculer certaines productions du plein champ vers les abris, ou de prévoir que les cycles de cultures seront rallongés.

La fréquence et l'intensité des périodes de **gelées** a aussi un impact sur les créneaux de production sécurisés possibles et sur les actions spécifiques à mettre en œuvre (voiles thermiques par exemple). Les niveaux de **pluviométrie et d'hygrométrie** influent sur les besoins en eau d'irrigation, mais aussi les pressions sanitaires

L'eau

Comportement de l'eau sur la parcelle

Avant d'aborder les éléments liés à l'accès à l'eau (potable et irrigation), il convient de s'attarder sur le **comportement de l'eau sur la parcelle concernée**. Il est impératif en maraîchage bio diversifié de cultiver des terres qui ne subissent pas des engorgements réguliers et/ou de longue durée, car ceux-ci entraînent de sérieuses difficultés sur la croissance des légumes, en plus de difficultés à travailler la terre et à maîtriser l'enherbement des cultures dans de bonnes conditions. L'exposition des parcelles à ces risques s'anticipe difficilement et peut varier selon différents paramètres, notamment les extrêmes pluviométriques et la pente. Les parcelles classées en zones inondables sont de fait à proscrire. Mais certaines parcelles non classées inondables sont parfois exposées à des engorgements voire inondations ponctuelles ou de longue durée selon différents paramètres :

- ▶ A l'échelle parcellaire, la **pluviométrie** aura son importance, notamment la propension du territoire à recevoir des fortes pluviométries cumulées en peu de temps. La **texture** du sol en surface et dans les horizons sous-jacents ainsi que la **topographie** de la parcelle impactent la **capacité d'infiltration** de l'eau dans le sol ainsi que sa **vitesse de ressuyage**, particulièrement sur des parcelles plates. L'éventuel réseau de drainage agricole (déjà présent ou à mettre en place si nécessaire) ainsi que les **maillages de fossés et exutoires** à proximité influenceront fortement sur la sensibilité à l'engorgement de la parcelle et la vitesse de

potentiellement présentes sur la ferme et donc les stratégies de production et de protection adéquates.

La fréquence, l'orientation et l'intensité des **vents** sur le secteur et les parcelles ainsi que leur exposition à ces vents sont à considérer : des aménagements spécifiques peuvent être mis en place en zone ventée (haies ou filets brises vents, orientation des serres), notamment pour protéger les abris et/ou les paillages et voiles. Les pratiques sont alors à adapter : type d'abris, lestage ou fixation des voiles et filets, mode de palissage des cultures par exemple.

Par ailleurs, les bordures de parcelle peuvent avoir un impact majeur sur le **rayonnement incident sur les cultures**, notamment en période éloignée du solstice d'été : une forêt haute au sud du parcellaire peut être défavorable aux cultures à proximité à cause d'un ombrage trop important.

ressuyage. Les **remontées de nappes** chroniques et ponctuelles (en cas d'extrêmes climatiques) sont également à anticiper dans la mesure du possible.

- ▶ A l'échelle du bassin versant, les éléments précités sont aussi à considérer dans la réflexion. Des parcelles en fond de bassin versant (exutoire) seront a priori plus exposées à des excès d'eau que des parcelles en tête de bassin versant.

Dans tous les cas, **une parcelle trop exposée aux engorgements et aux excès d'eau n'est pas idéale voire rédhibitoire pour la production de légumes diversifiés**. Des aménagements sont possibles (drainage, fossés par exemple) mais leur efficacité reste limitée et nécessite des investissements coûteux. Une légère pente (2%) peut être favorable à la circulation de l'eau sur la parcelle (mais limitante pour la mise en place d'infrastructures nécessitant un terrassement). Il convient également de **distinguer les événements chroniques des événements de nature exceptionnelle**, où le changement climatique va rebattre les cartes des données climatiques historiques que nous connaissons. L'idéal est d'avoir l'occasion de **se rendre sur la parcelle en question pendant un événement pluviométrique important**, et quelques jours après, de manière à observer la dynamique de circulation de l'eau et à identifier d'éventuelles zones d'accumulation de manière soit à prévoir des travaux de correction, soit à intégrer ces contraintes dans son système.

Accès à la ressource en eau

Il est essentiel de garantir et verrouiller un **accès à l'eau** pour créer ou développer une activité maraîchère :

- ▶ La présence **d'eau potable**, via le réseau ou via un forage dont la potabilité de l'eau est démontrée par des analyses, est indispensable sur la ferme : les maraîchers ont obligation de faire le dernier lavage des légumes avec une eau de qualité potable. Le réseau d'eau potable doit être accessible sur la ferme. Toutefois, il est aussi possible de justifier de la qualité potable d'une eau (de forage par exemple) via des analyses régulières et normées, qui restent cependant onéreuses.
- ▶ La garantie d'accès à une **ressource d'eau d'irrigation**, idéalement non limitante. Les outils de prélèvements sont variés et à adapter selon les situations : forage, retenue, récupération pluviale, prélèvement en rivière... Ces modes de prélèvement peuvent être plus ou moins réglementés, notamment en Zone de Répartition des Eaux (les ZRE sont des zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins). Il convient de **se rapprocher des structures locales coordonnant les dispositifs d'accès à l'eau** (autorisation de prélèvements et droits d'eau notamment) afin de garantir l'accès à la ressource avant le démarrage de l'activité. La qualité des eaux d'irrigation en maraîchage est également **réglementée** (notamment dans les cas d'aspersion sur légumes feuilles par exemple).

Outre les aspects réglementaires et sanitaires, la qualité de l'eau d'irrigation utilisée a également des

impacts agronomiques et opérationnels (acidité, teneur en fer, salinité, nitrates...). Les questions quantitatives sont également complexes : des références existantes mentionnent des besoins en système de maraîchage diversifié hors microferme variant de 2000 à 4000 m³/ha/an. Il existe aussi des exemples de consommations nettement inférieures à 2000 m³/ha. Dans les faits, **les besoins annuels en eau varient fortement** selon de nombreux paramètres : pluviométrie moyenne annuelle et répartition sur l'année, type de sol et réserve utile, surfaces sous abris (ne bénéficiant pas de la pluviométrie naturelle), proportion dans l'assolement des légumes plus ou moins gourmands en eau, dimensionnement du réseau secondaire (asperseurs ou goutte à goutte), pilotage de l'irrigation et pratiques économes en eau, etc. La diversité de ces facteurs entraîne des **difficultés de quantification** des besoins a priori. Afin de limiter les risques de se retrouver en situation d'eau limitante, il convient de **prévoir des volumes correspondant à des fourchettes hautes et non limitantes**, dans la mesure du possible.

L'idéal est d'avoir l'occasion de se rendre sur la parcelle pendant un évènement pluviométrique important, et quelques jours après, de manière à observer la dynamique de circulation de l'eau.

Réseau d'irrigation

Outre les questions de l'accès aux ressources en eau, la question du **maillage du dispositif d'irrigation est complexe** : entre réseau primaire (adduction + réseau enterré) et secondaire (distribution), ceux-ci doivent être dimensionnés selon l'assolement prévu et les dimensions des blocs culturels notamment. Des variables très importantes telles que le **débit instantané** de la ressource et de la pompe doivent être anticipées. En cas de débit de l'adduction insuffisant, il peut être nécessaire d'installer des **systèmes tampons**. La question des tours d'eau doit également être anticipée, c'est-à-dire le volume maximal disponible sur un pas de temps donné pour irriguer toute la surface en période de forte demande des cultures, idéalement en évitant de faire fonctionner des asperseurs en période chaude.

Ces questions pourront, selon les cas, être traitées par le bailleur ou par l'exploitant. Il convient de **clarifier ces notions fondamentales en amont du démarrage de l'activité** et d'être au clair sur ce qui est attendu par chacune des parties pour éviter des dysfonctionnements en saison. D'autres éléments sont de grande importance, tels que le maillage du réseau secondaire et l'entretien du matériel d'irrigation (primaire et secondaire) qui, selon les cas, peut être de la responsabilité du bailleur ou du maraîcher. Le maillage optimal reste difficilement prévisible en l'absence d'un plan de l'assolement relativement précis.

Il est essentiel de garantir et verrouiller un accès à l'eau pour créer ou développer une activité maraîchère.

Zonage réglementaire et historique du parcellaire

Il existe également d'importants enjeux autour du **zonage réglementaire d'urbanisme** des parcelles, zonage que l'on peut retrouver dans le PLUi. En effet, la nature du zonage (zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole ou zone naturelle et forestière) a une forte influence sur les possibilités d'aménagement du site, et notamment sur la **possibilité d'installer les infrastructures nécessaires à l'activité maraîchère** (bâtiments et serres notamment). Une ZA (Zone Agricole) permet de faire des demandes pour mettre en place des infrastructures et serres sur la parcelle. Les zones inondables, comme vu précédemment, sont à proscrire. Une ZN (Zone Naturelle) peut être plus contraignante voire complètement interdire la mise en

place d'infrastructures, ce qui peut être rédhibitoire dans certaines situations. Cette question est donc à envisager en amont de la mise à disposition du foncier et peut nécessiter une révision du PLUi si nécessaire.

La connaissance de **l'historique du parcellaire** à long terme est également nécessaire, afin de vérifier notamment que la parcelle concernée n'est pas une ancienne déchetterie, un ancien site industriel pollué ou une parcelle agricole susceptible de présenter des hauts niveaux de contamination à certains produits phytosanitaires.

Les termes de la propriété et de l'usage du foncier, des infrastructures et du matériel

Les modalités de mise à disposition de l'outil de production doivent clairement être définies entre bailleur et praticien.

Cela concerne le foncier mais également les infrastructures et équipements. **En cas de mise à disposition** des terres, via contrepartie financière (type fermage) ou sans contrepartie (mise à disposition gracieuse), il convient de formaliser la situation entre parties prenantes, où de nombreuses articulations diverses sont envisageables. **En cas de vente** d'un parcellaire appartenant à un bailleur, il convient d'intégrer les procédures de cession de terres agricoles sur une organisation permettant que le candidat pressenti ne soit pas mis de côté face à un autre candidat lors des procédures SAFER (avec un projet construit et un parcours à l'installation officiel en amont par exemple). **En cas d'établissement d'un contrat de fermage**, il convient idéalement de sécuriser la location de la terre à long terme. Différents types de baux agricoles existent, avec des spécificités variables en termes de durée d'engagement, de tarifs, ou de clause d'annulation du fermage. Un bail sécurisant pour le producteur agricole, donc à long terme, est fortement recommandé afin d'éviter de potentielles déconvenues pour le maraîcher qui ne doit pas être soumis aux éventuelles évolutions de politiques locales dans son projet de carrière et de vie.

Par ailleurs, il est important de verrouiller juridiquement et légalement la **propriété des investissements**. Des infrastructures mises en place sur un parcellaire appartiennent par défaut au propriétaire de la parcelle. Si c'est au maraîcher d'assumer ces investissements sans être propriétaire de la terre, il convient de formaliser l'accord entre les parties via des clauses spécifiques dans les baux de fermages en question, notamment pour que le maraîcher n'ait pas à assumer des investissements dont il ne serait pas propriétaire et/ou qu'il puisse bénéficier des éventuels produits issus de la revente de ces infrastructures. Des arrangements entre parties sont alors à définir, par exemple :

- ▶ Le bailleur investit, reste propriétaire et loue le foncier et l'outil de production au maraîcher ?
- ▶ Le bailleur met à disposition à titre gracieux le foncier et l'outil de production ?
- ▶ Le maraîcher loue le foncier, investit dans l'outil de production et jouit de la propriété via une clause spécifique ?

Il convient de prendre en compte que de nombreux maraîchers aspirent à juste titre à être propriétaire de leur outil de production. Par exemple, au sein du panel MMBio, 43 % sont propriétaires de leur foncier, 24 % le louent et 33 % sont en situation mixte. Cependant, d'un point de vue économique, une location (de terres, de bâtiments voire de matériel) permet une économie de charge à court terme, mais un surcoût à long terme pour le praticien (combiné à une absence de capitalisation et de propriété de l'entreprise agricole). Des équilibres sont donc à structurer pour satisfaire les deux parties.

Cette même réflexion peut aussi être menée à propos du parc matériel de l'outil de production. Dans certains cas, il est possible que le bailleur puisse assumer les investissements puis les louer au praticien. Il convient alors de budgétiser ces éléments financiers. Ce fonctionnement peut représenter un coût réduit à court terme pour le maraîcher, mais ne lui permet pas de capitaliser et d'être propriétaire de son outil de production. Cette vision, qui peut présenter certains avantages, présente aussi de nombreuses limites. L'important étant que l'ensemble des parties soient satisfaites des compromis structurés en toute transparence pour une viabilité du fonctionnement à long terme.

Les modalités de mise à disposition de l'outil de production (foncier, infrastructures, matériel) doivent être clairement définies entre bailleur et maraîcher.

Coûts d'installation et prix de vente

Les maraîchers diversifiés sur petite surface supportent des coûts d'installation et de production/commercialisation qui peuvent être importants, en lien avec un temps de commercialisation conséquent et des niveaux de mécanisation relativement faibles (impliquant des volumes de production spécifiques). On peut attendre d'une microferme maraîchère qu'elle propose un prix proche de celui du marché en vente directe ou en circuit-court, qui doit couvrir les coûts de production et rémunérer le maraîcher à la hauteur de ses besoins. Les tarifs préférentiels au profit du bailleur (souvent plutôt alignés sur les tarifs de demi-gros et des filières plus longues) par exemple ne doivent pas être pratiqués aux dépens des conditions de vie de l'agriculteur (rémunération, temps de travail, etc.). Ces tarifs préférentiels ne sont souvent pas justifiés si le prix du fermage est juste par exemple. Cependant, cela peut s'anticiper par un chiffrage précis dans le cas où l'outil de production est tout ou partie financé par le bailleur. Un coup de pouce à l'investissement dans du matériel de travail ergonomique et efficace peut grandement faciliter la phase d'installation et de démarrage de l'activité.

Dimensionnement des infrastructures, des surfaces et des réseaux

Il y a **nécessité de se doter d'un outil de production efficace et adapté au démarrage** de l'activité, mais la question se pose de **conserver une capacité d'investissement** pour permettre l'évolution du système. De plus, au-delà des montants et de leur temporalité, **c'est bien la nature des investissements qui importe** : entre équipement gadget, matériel à fort gain de productivité, réseaux d'irrigation neufs mais mal dimensionnés et serres d'occasion en excellent état, toutes les combinaisons sont possibles et peuvent participer d'un outil de production efficace et durable ou peu ergonomique et à renouveler au bout de quelques années.

Il faut aussi être vigilant au **poids de la dette** qui est en lien direct avec l'amélioration du revenu horaire avec le temps. En effet, selon les matériels et infrastructures, les durées de remboursements peuvent être variables (5 ans, 10 ans voire plus). Il est donc important de rechercher le juste équilibre et les **équipements prioritaires**, entre les investissements de dépôts et progressifs.

Le dimensionnement adéquat des infrastructures représente aussi un défi : abris et serres, réseaux, bâtiment (lavage, préparation, conditionnement, stockage matériel, stockage légumes, éventuel laboratoire de transformation...). La taille des bâtiments nécessaires dépendra de plusieurs facteurs : outils et matériels présents sur la ferme, quantité de légumes prévues pour un stockage dans une infrastructure dédiée (en lien avec les surfaces de production, la gamme prévue et la productivité des cultures), surfaces sous abris nécessaires pour la cohérence globale du système de production. Les stratégies de commercialisation prévues auront un impact majeur sur la gamme à produire. Ainsi, il est difficile de dimensionner pertinemment des infrastructures sans projet de production relativement précis, qui lui-même dépend de la stratégie de commercialisation.

Les équipements prioritaires en phase d'installation sont :

- ▶ Aménagements pour l'accessibilité et la circulation ergonomique au sein de la ferme ;
- ▶ Abris et serres selon la gamme à produire, la période de production et de commercialisation, et le contexte climatique ;
- ▶ Réseaux d'électricité et d'irrigation (abris et plein champ) ;
- ▶ Locaux pour le nettoyage, la préparation, le conditionnement. Pour le stockage, il est nécessaire de prévoir les besoins de surface/volume à moyen terme, en fonction de la gamme.
- ▶ Agroéquipement : variable, investir un minimum dans ce qui permet de gagner du temps et/ou du confort et "éviter les investissements gadgets". A réfléchir en fonction de la gamme et du réseau qui peut permettre de mutualiser ou de faciliter l'emprunt de matériel.

Outre le dimensionnement des infrastructures, celui de la **parcelle** est également à considérer. Les surfaces cultivées totales (légumes + passe-pieds) dans les microfermes du panel MMBio font état de **7000 m² en légumes (+/- 3000)** dont **17 % sous abris (soit 1190 m² +/- 10 %)**. La surface cultivée par ETP (base 1650 heures par an) est quant à elle en moyenne de **3700 m²** et le plus souvent comprise entre 2000 et 6000 m²/ETP maraîcher. Ainsi, on constate une forte variabilité des surfaces nécessaires dans la diversité des microfermes étudiées. Il conviendra alors d'adapter la dimension du parcellaire selon le projet en question. Dans tous les cas, **les surfaces**

mentionnées précédemment devront être majorées pour tenir compte des surfaces non cultivées, des bâtiments et des allées. Ces surfaces seront d'autant plus importantes que le niveau de mécanisation est élevé (la place nécessaire pour un demi-tour en tracteur avec un outil attelé est plus élevée qu'un demi-tour au motoculteur par exemple). Le nombre d'opérateurs (maraîchers, associés, salariés) sur la ferme aura également un impact sur les surfaces nécessaires pour un projet viable : plus il y aura d'acteurs de la production, plus la surface nécessaire sera a priori élevée.

Calendrier de production et volumes

Les calendriers de disponibilité des légumes, qui peuvent dépendre des organisations de filières à grande échelle, ne sont souvent pas adaptés aux contextes de production locaux. Il y a un fort enjeu de planification et donc d'une fine connaissance des dynamiques de production des légumes sur le territoire en question, afin de mettre en adéquation production et besoins. C'est d'autant plus vrai sur les légumes d'été, mais pas seulement.

Cela conduit à réfléchir :

- ▶ Aux infrastructures de stockage et de conservation : portées par la collectivité, par la microferme, mutualisées entre plusieurs producteurs, etc. ?
- ▶ Aux volumes qu'il faut quantifier et ne pas surestimer. Selon la taille des collectivités, les surfaces nécessaires peuvent être relativement réduites alors que parfois, les potentiels de débouchés sont surestimés. Quelques hectares peuvent suffire à l'approvisionnement de plusieurs cantines.

Toutefois, une réflexion globale peut s'engager au niveau des cantines afin d'adapter les menus aux possibilités de production locale, débouchant idéalement sur une forme de planification de la production (mais pas nécessairement).

Enfin, côté producteur, le « juste à temps en dernière minute » peut être intéressant et est pratiqué sur le terrain pour de petits volumes. Cependant, dans l'objectif d'avoir un débouché significatif pour sécuriser la commercialisation en phase de création d'activité, la question de l'efficacité commerciale est à prendre en compte, en lien avec les aspects logistiques, les volumes et les prix.

La question de l'**assolement** a également son importance : certaines cultures prennent plus de place que d'autres à chiffre d'affaires équivalent, autrement dit sont moins productives. Plus ces cultures sont prévues et/ou jugées nécessaires pour la cohérence de la gamme, plus les surfaces nécessaires sont importantes. La part de légumes conduits sous abris dans la gamme influe, de la même manière, sur le dimensionnement des surfaces sous abris nécessaires. Une approche globale est donc indispensable. Il convient également **d'anticiper des éventuels développements de l'activité à moyen et long termes, et donc de prévoir des marges de surfaces** pouvant porter des cultures, d'autres ateliers de production, des infrastructures ou du bâti.

Il est également important de garantir un accès sur la parcelle au **réseau d'électricité** qui, au-delà des commodités quotidiennes, est nécessaire aux nappes chauffantes communément retrouvées chez les maraîchers sur petite surface, à une chambre froide, aux pompes d'irrigation ou aux systèmes d'automatisation de l'arrosage ou l'aération des abris. Un **chemin d'accès et des voies de circulation** au sein de la ferme de bonne qualité permettent de se déplacer aisément avec de lourdes charges à toute période de l'année.

La présence d'un **bassin de consommation ou de débouchés importants à proximité** est également un préalable à toute installation, voire un déterminant de la viabilité de la ferme. Rappelons que ce sont les objectifs

commerciaux, donc de vente, eux-mêmes guidés par des objectifs financiers (revenu et capacité d'investissement), qui permettent de concevoir le système de production en termes de gamme à produire (quantité, qualité), de surfaces à emblaver, d'équipements, d'infrastructures et de main d'œuvre. Une étude de marché est donc incontournable.

Témoignage de maraîcher :

"Il y a une multiplication des appels à projet portés par les collectivités pour l'installation de microfermes. Je trouve qu'il y a une surenchère dans les attentes qui sont exprimées dans ces appels à projet à l'égard des futurs maraîchers. C'est problématique parce qu'on en attend trop. Si l'on arrive à vivre de la production et de la commercialisation, c'est déjà pas mal ! Et aujourd'hui il faut accueillir la biodiversité, les écoles, les populations éloignées du travail... C'est trop pour des porteurs de projet qui en plus, souvent, sont un peu fragilisés par un manque d'expérience. Finalement, avec une bonne intention de départ, on peut plomber un beau projet."

Les espaces-test agricole

Pour terminer, il convient de mentionner **les espaces-test agricoles**, où l'objectif premier est de permettre à de futurs maraîchers de tester leur activité. Ces espaces tests peuvent comporter un portage juridique via des **Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise** (CAPE). Dans ces cas, les personnes en test ne sont pas encore officiellement considérées comme agriculteurs au sens de la MSA, mais plutôt assimilées à des salariés agricoles, ce qui a des implications en matière de comptabilité.

Ainsi, certains espaces-test peuvent s'envisager comme **transitoires pour le bailleur, mais pérennes pour le maraîcher** : un espace-test agricole est mis en place (les modalités de fonctionnements sont très variées, voir les [Ressources](#) mises à disposition par le RENETA), où le maraîcher peut, selon le type d'espace-test, avoir la **possibilité de s'installer durablement sur le site après sa période de test**. Les recommandations formulées précédemment restent valables, autant sur un espace-test

permanent (où le site garde sa vocation de test mais où les personnes changent) que transitoire (où l'espace-test ne dure que le temps de trouver le candidat qui reprendra l'outil de production en main durablement).

Il faut toutefois préciser qu'il est compliqué et parfois long pour un micro maraîcher en vente directe et circuits courts de développer un réseau de commercialisation sur un secteur pour ensuite devoir déménager faute de pouvoir maintenir son activité sur le site de test. Les espaces-test transitoires (pour le bailleur), où les futurs maraîchers ont la possibilité de racheter l'outil de production, semblent donc plus favorables à la pérennité de l'activité que dans les cas des espaces-test permanents. Toutefois, dans le cas des espaces-test permanents, le bailleur d'accueil peut aussi mobiliser d'autres dispositifs pour faciliter l'accès au foncier à proximité immédiate du territoire du test, afin de ne pas avoir de rupture sur le réseau commercial développé lors de la phase de test.

Le bailleur doit modérer ses attentes en termes de diversification des activités (autres productions, accueil de groupes, agritourisme...). La diversification des activités peut induire une moindre disponibilité mentale pour le maraîchage conduisant à une perte d'efficacité et à de moins bons résultats économiques.

Prévoir la main d'œuvre et les surfaces nécessaires est le minimum pour envisager une attente du maraîcher et le contexte local.

En effet, des synergies entre les ateliers peuvent être trouvées : échange de matières organiques, valorisation d'inventus à travers la transformation, compléments de gamme proposée à la vente...

Synthèse des critères et des points de vigilance pour du foncier adapté au micromaraîchage

Composante	À rechercher	À éviter	À proscrire	Commentaires et nuances
Qualité du sol	Bon potentiel agronomique : texture équilibrée à légère, peu de cailloux, profond, plat, réserve utile importante, taux de matière organique élevé	Faible potentiel agronomique : texture déséquilibrée, sol hydromorphe, caillouteux, pentu, faible réserve utile, faible taux de matière organique	Toute parcelle avec engorgements réguliers : parcelle inondable, remontées de nappes fréquentes, exutoire de bassin versant...	Certains aspects peuvent être corrigés (drainage des terres hydromorphes par exemple), d'autres non (zone inondable)
Ressources en eau d'irrigation	Ressource accessible et non limitante	Ressource peu accessible et limitante	Pas d'accès à une eau d'irrigation	Très variable selon les territoires. Anticiper et sécuriser l'accès à l'irrigation
Réseaux d'électricité et d'eau potable	Accès proche aux réseaux d'électricité et d'eau potable : raccordement réalisé ou bon marché	Accès lointains aux réseaux d'électricité et d'eau potable : raccordements à coût élevé	Pas de possibilité de raccordement à l'électricité et à l'eau potable	
Agencement général de la parcelle	Parcelle non enclavée, avec chemin d'accès spécifique praticable en toute saison, en propriété, et permettant le passage d'engins de chantier	Servitude pour l'accès (source de conflit potentiel) Parcelle enclavée avec accessibilité variable selon les conditions météo, et ne permettant pas l'arrivée d'engin de chantier		L'accessibilité pour des engins lourds est particulièrement nécessaire en phase de mise place de l'outil de production (serres, bâti, forage...)
Environnement immédiat (ensoleillement, ombre portée et vents)	Pas d'ombre portée sur le parcellaire avec des éléments (haies) permettant de réduire l'exposition aux vents violents	Parcellaire fortement exposé aux vents dominants	Parcelle rectangulaire orientée Est - Ouest, peu large, avec une forêt de 20 m de haut au Sud limitant fortement l'ensoleillement, notamment l'hiver	Des aménagements sont possibles : filets brise-vent, plantations de haies
Historique	Historique connu à long terme : usage agricole en AB	Pas de connaissance de l'historique de la parcelle	Zone polluée : ancien site industriel, déchetterie...	Analyses de sol préalables pour caractériser le potentiel agronomique, à approfondir selon l'historique des parcelles et le risque de pollutions
Classement administratif du foncier et réglementation	Zone agricole		Classement limitant pour les infrastructures et bâti (ZN par exemple)	Une révision du PLU(i) pour un classement du parcellaire en zone agricole est favorable pour pérenniser l'activité
Mode de mise à disposition	Mise à disposition gracieuse, ou bail à long terme avec possibilité d'installation pérenne et/ou d'achat	Bail précaire à court terme, mise à disposition annuelle	Mise à disposition informelle et/ou non structurée	Vision côté producteur. Une sécurité pour le producteur c'est aussi une contrainte pour le bailleur

Le futur maraîcher devra tenir compte de tous ces paramètres pour construire son projet. La gamme d'espèces et de variétés produites, les équipements, matériels et d'infrastructures seront une adaptation de son projet initial à l'ensemble de ces paramètres

4. Autres moyens d'action pour faciliter la démarche d'installation d'une microferme

Favoriser l'installation d'une microferme peut passer par plusieurs moyens. Entre le porteur de projet maraîcher et les propriétaires de foncier, il ne faut pas hésiter à multiplier les échanges pour lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer à l'installation.

S'engager sur la durée par la proposition d'un bail

L'installation signifie la création d'une ferme. Pour pouvoir créer une ferme il faut absolument pouvoir se projeter dans la durée.

La création de ferme nécessite des **investissements** plus ou moins lourds selon les types de projets. Ce sont des dépenses indispensables pour la mise en route du projet. Dans pratiquement tous les cas, les prêts bancaires comptent parmi les premières sources de financement. Il faudra alors rembourser les annuités, dans les années ou décennies qui suivent l'installation. **Avoir l'assurance de pouvoir exploiter le terrain** sur le long terme est donc une condition indispensable.

Ainsi, un bail rural agricole sera nécessaire à la réussite du projet. Le bail constitue une protection contre une éventuelle réaffectation des terres par la collectivité (changement de politique), et par tout type de bailleur de manière générale. **Plus le bail est long et plus l'installation est sécurisée.** Une durée minimum de 9 ans est acceptable. Un bail de 18 ou 25 ans voire un bail de carrière sera encore plus profitable.

Il est possible que sans bail ou sans contrat de mise à disposition, une banque refuse un prêt pour investir dans l'outil de production.

Enfin, passer par un **bail avec option d'achat** permet dans un premier temps de limiter l'investissement de départ tout en laissant la possibilité, une fois les systèmes de production et de commercialisation stabilisés, de racheter le terrain et/ou l'outil de production selon les modalités convenues au départ. Le maraîcher devient ainsi **progressivement propriétaire** de son outil de production.

Anticiper la question du logement du futur maraîcher

Une réflexion autour des capacités de **logement** des maraîchers, sur la ferme ou à proximité immédiate peut également être abordée et anticipée, en adéquation avec les besoins du porteur de projet. L'impossibilité pour le maraîcher de se loger sur place ou à proximité du parcellaire peut fortement compromettre le projet.

S'engager pour donner accès à l'eau

Tout d'abord, rappelons que l'eau peut provenir de différentes sources :

- Récupération des eaux de pluies (surface de récupération - et donc des volumes - aussi importante que possible) ;
- Accès à un forage, une rivière, des retenues individuelles ou collectives ;
- Eau de ville. Une prise en charge des éventuels travaux de raccordement est favorable.

Il ne faut en aucun cas s'engager dans un partenariat tant que la question de l'eau n'a pas été traitée. En effet, il arrive que certaines autorisations d'exploiter les ressources en eau mettent plusieurs années à être délivrées. On met alors en péril certaines productions si l'irrigation n'est pas suffisante. Cette recommandation est d'autant plus vraie dans un contexte de dérèglement climatique (pluviométrie imprévisible, sécheresses prolongées).

S'engager pour donner accès à l'électricité :

- L'irrigation nécessite la plupart du temps d'utiliser des pompes qui fonctionnent à l'électricité. Si la source est un forage, l'irrigation est impossible sans électricité ;
- Parfois, certaines parcelles proposées sont éloignées et peuvent ne pas disposer d'électricité ;
- Enfin, l'électricité peut être nécessaire pour d'autres activités complémentaires voire nécessaires comme le stockage des légumes en chambre froide ou l'autoproduction de plants sur nappes chauffantes.

S'impliquer dans les débouchés et la communication

La collectivité a tout intérêt à faire en sorte que le projet fonctionne, car elle y est politiquement associée.

Elle peut par exemple soutenir le montage d'une AMAP sur le territoire (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), ou la création d'un magasin en vente directe. De plus, ce genre de soutien peut également conduire les décideurs à se sentir d'autant plus impliqués dans le projet de microferme.

Les canaux de communication de la collectivité sont également un levier pour **porter à connaissance des consommateurs l'existence de la microferme**, et ainsi stimuler l'activité (réseaux sociaux, bulletins d'information, affichage public, etc.).

La collectivité peut également être partie prenante d'organisation d'événements visant à sensibiliser le grand public sur les questions agricoles et alimentaires. Dans ce cas, la ferme elle-même est le lieu idéal pour accueillir ce genre de manifestation, en associant le maraîcher à l'initiative. C'est un pari gagnant-gagnant pour les maraîchers puisqu'il y a la satisfaction pour l'hôte d'être impliqué dans l'initiative en plus de faire connaître la ferme aux citoyens du territoire. Il faudra veiller à ce que cela n'interfère pas avec l'organisation du travail et de la production au moment de l'événement.

La loi Egalim de 2018 oblige depuis 2022 les restaurations collectives (en régie directe ou en prestation de service) à s'approvisionner en produits durables et de qualité (50 %) dont une partie en produits bio (20 %). La loi Climat et résilience, qui s'appliquera à partir de 2024, portera probablement plus loin ces objectifs d'approvisionnement.

Développer l'installation de microfermes sur le territoire sur et hors du foncier public

Même si une collectivité a la volonté d'aider à installer des porteurs de projet sur son territoire y compris hors du foncier public, cela ne veut pas dire qu'elle dispose de l'expertise pour le faire. Les services agriculture restent encore très rares au sein des collectivités locales.

En revanche, chaque région ou département comporte des réseaux et structures très compétentes sur les enjeux techniques, administratifs, commerciaux, territoriaux, etc. Au regard de la complexité des systèmes que sont ces microfermes, il est fondamental de s'entourer d'experts pour **évaluer les actions politiques et techniques nécessaires pour faciliter l'installation de microfermes sur le territoire**. Les compétences en matière d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) sur la question de l'installation de microfermes sur du foncier public ou sur le territoire vont se trouver dans tel réseau plutôt que dans un autre **selon l'historique agricole des territoires**. Citons à

Une microferme maraîchère doit posséder un réseau de commercialisation diversifié pour être résilient, mais pas trop, pour ne pas y passer trop de temps. Également, elle doit produire des volumes de produits autorisant une vente à des prix raisonnables et un écoulement fluide de la production.

La quasi-totalité des productions de l'ensemble des fermes du panel MMBio sont vendues sur des circuits courts (marché, magasins spécialisés, magasin de producteurs, AMAP, etc.). Il n'y a pas de circuit préférentiel qui favorise de meilleurs résultats, mais le positionnement sur un débouché répond à un arbitrage entre sa disponibilité sur le territoire, le temps de déplacement induit, les affinités du maraîcher et le potentiel de volume-prix.

La quasi-totalité des fermes étudiées dans le cadre de MMBio réalisent au moins la moitié de leur chiffre d'affaires sur un type de circuit, les autres circuits n'étant mobilisés que ponctuellement ou pour écouler du surplus. Les cinq fermes les plus performantes sur le plan économique réalisent 90% de leur chiffre d'affaires sur un type de débouché (ex : sur deux marchés, via une ou deux AMAP...).

A ce titre, l'approvisionnement en légumes locaux auprès d'une microferme soutenue par la collectivité peut être un levier d'action qui devra faire l'objet d'une étude spécifique pour valider que la gamme et le prix des légumes qui seraient produits pour les cantines sont adaptés au fonctionnement technico-économique d'une microferme.

titre d'exemple Fermes d'Avenir, Terre de Liens, les Chambres d'agriculture, les AFOCG, les CIVAM, les GAB, Champs des Possibles ou encore les ADEAR. Ces structures, de statuts très divers, sont capables de conseiller les collectivités pour que ces dernières puissent formuler une offre de foncier crédible, et ainsi mettre les porteurs de projet dans les meilleures conditions mais également pour concevoir des politiques publiques agricole plus larges favorables à l'installation des microfermes.

Sans clause spécifique précisant la propriété, une infrastructure présente sur un terrain appartient au propriétaire foncier.

Appels d'offre et marchés publics

Une microferme qui répond à un appel d'offre d'approvisionnement d'une collectivité peut voir sa proposition rejetée si le critère de sélection unique reste le prix. A l'inverse, si les prix en vente directe sont plus avantageux que ceux proposés par la collectivité, le maraîcher peut légitimement se tourner vers de la vente directe, plus rémunératrice. Mais des prix de vente moins élevés deviennent pertinents, au-delà de l'approche purement économique, dès lors qu'il y a une efficacité commerciale intéressante pour le maraîcher.

Il peut être plus complexe, plus cher et plus chronophage d'avoir plusieurs interlocuteurs pour l'approvisionnement plutôt qu'une seule centrale ou coopérative qui a toute l'offre complète. Une telle évolution dans la politique d'approvisionnement doit absolument se faire avec l'implication de toutes les équipes.

Cette démarche questionne enfin la capacité des installations et des équipes à travailler du légume brut au regard des exigences et besoins en termes de calibrage, d'équipement et de motivation des équipes.

Aider au financement

Au-delà de tous les éléments évoqués jusqu'ici qui facilitent voire conditionnent la réussite d'un projet de microferme maraîchère sur du foncier "mis à disposition", il est à noter que **tout investissement porté par le bailleur est un véritable soutien pour le producteur**. Il faut toutefois veiller à ce que les réponses aux questions suivantes et leurs implications concrètes, pour le bailleur comme pour le producteur, soient clairement identifiées au préalable de tout engagement : qui investit ? Qui paye ? Qui gère la trésorerie, comment et à quel coût ? Qui amortit ? Qui utilise et à quel coût ? Qui économise et qui perd de l'argent comparé à un scénario différent ?

Exemple de portage foncier par une collectivité - Retour d'expérience d'un espace-test agricole dans les Landes (ETAL40)

Afin de favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire, augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique dans le département, de soutenir l'approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, le Conseil départemental des Landes déploie des Espaces Tests Agricoles (ETAL40) depuis 2019. En venant en complémentarité des dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission agricole, ETAL40 est un outil innovant pour assurer :

- ▶ Le redéploiement d'une agriculture de proximité et créatrice d'emplois ;
- ▶ La transmission des fermes et le renouvellement des générations en agriculture ;
- ▶ La sécurisation des reconversions professionnelles et des parcours d'installation ;
- ▶ L'installation de personnes non issues du milieu agricole ;
- ▶ Et l'expérimentation de nouvelles formes de travail en commun.

Dans le cadre de ce dispositif, chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- ▶ D'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE ;
- ▶ De la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains (1,5 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres, système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40 ;
- ▶ D'un accompagnement personnalisé technique et humain.

Ce dispositif peut ainsi permettre aux praticiens de tester un démarrage d'activité en maraîchage biologique diversifié sans assumer les importants investissements de base nécessaires au démarrage de l'activité tel que l'acquisition de foncier, d'un outil de production opérationnel qui intègre des infrastructures (serres, bâti, chemins, réseaux électricité et eau, ressource en eau et réseau d'irrigation primaire) et un parc matériel (tracteur et outils attelés entre autres) complet et polyvalent.

Ces investissements ont été assumés par la collectivité ayant su activer différents leviers de financements. Les praticiens de ce test n'ont alors à assumer que les coûts de fonctionnement de l'outil de production, ce qui leur permet de se tester avant de s'endetter de manière conséquente. Si des économies de charges seront réalisées via cette structuration (investissement notamment), d'autres charges sont à assumer par les individus en test qu'ils ne retrouveraient pas dans une ferme en nom propre (lié à l'hébergement juridique sous contrat CAPE par exemple).

Outre la mise à disposition à bas coût de l'outil de production, un accompagnement plus global est proposé grâce à un groupe de partenaires pluridisciplinaires. L'une des principale limite actuelle de cet outil est le caractère pérenne des espaces tests : à l'issue de 3 ans de test, le praticien ne peut maintenir son activité sur place et doit ensuite s'installer en dehors du dispositif (où des collectivités partenaires du secteur sont associées pour la recherche de foncier). Cet aspect peut être problématique après

Le développement d'une clientèle en vente directe sur un secteur donné, outre les aspects agronomiques et techniques liés au sol par exemple. Considérant cette problématique, la collectivité a décidé de permettre aux personnes en test de se positionner durablement sur le site à l'issue du test (via la location de l'outil de production par exemple). Par ailleurs, l'outil de production mis en place relève plutôt d'une typologie de maraîchage bio diversifié mécanisé (en lien avec l'objectif de développer les approvisionnements locaux des collectivités du territoire) plutôt qu'en microferme faiblement mécanisée. Cependant, la présence de matériel permettant de tester son activité à l'aide d'outils attelés n'empêche pas pour autant le test de pratiques se rapprochant du micro-maraîchage biologique faiblement mécanisé, pouvant même être complémentaire.

Des réflexions sont en cours pour structurer des espaces tests prenant en compte les matériels nécessaires aux pratiques de productions de légumes faiblement mécanisées.

Pour en savoir plus : <https://leslandesaumenu.fr/etal40>

Exemple de portage foncier par une collectivité - Une commune du Finistère réhabilite des terres en friche

En 2014, la commune de Moëlan-sur-mer (Finistère) a constaté que 350 ha des terres agricoles étaient en friche et à l'abandon depuis les années 1960-1970 avec la déprise agricole. Cela a entraîné la fermeture des paysages, le risque accru d'incendie et une diminution de la biodiversité. Comme par ailleurs le nombre de fermes est en forte baisse, elle a souhaité encourager l'installation en mettant en valeur ces terres en utilisant un article de loi du code rural disant qu'une terre agricole laissée à l'abandon plus de trois ans pourra être notifiée "inculte ou sous-exploitée" par le Préfet. Au-delà des deux mois suivant la notification, si rien n'a été fait, le Préfet pourra accorder une autorisation d'exploiter à un agriculteur ou une agricultrice.

En 2015, la commission départementale d'aménagement du foncier (installée par le Conseil départemental du Finistère) a défini une surface de 120 ha susceptibles d'être mis en valeur. Un travail de concertation avec les propriétaires concernés s'est alors engagé pour leur expliquer la démarche, entendre leurs souhaits, et ce avec le soutien de l'association Terre de liens Bretagne et le Groupement des Agrobiologistes du Finistère (GAB 29). La démarche a abouti à la rédaction d'un cahier des charges pour les appels à projet. Depuis, un premier appel à projet a été lancé en 2019 et d'autres ont suivi. En 2021, on compte un maraîcher bio installé sur 5 ha et Optimism, une association d'insertion installée sur 20 ha, le tout correspondant à une dizaine d'emplois.

Cet exemple est intéressant car il ouvre vers des possibilités de restauration de foncier dans une visée agricole et une possibilité d'accéder au foncier. Cependant, il s'agit là d'un projet de longue haleine de la part de la commune avec un indispensable travail de concertation entre les parties, où il est important d'être accompagné par des structures compétentes en matière de foncier agricole et d'animation du territoire. A l'échelle du porteur de projet quelques questions demeurent : quelle est la durée d'une autorisation d'exploiter ? Comment renforcer le projet par une vision sur le long terme ? Il n'y a aucun bâti et il sera difficile de bâtir sur le foncier en question pour les besoins de l'activité agricole, comment en tenir compte dans le projet ?

Dans un contexte foncier plus simple, moins morcelé, d'autres communes pourraient s'engager dans une démarche de réhabilitation de terres agricoles à l'abandon.

D'autres exemples d'initiatives prises par des collectivités locales en Bretagne désireuses de soutenir leur agriculture à découvrir sur : <https://www.bruded.fr/soutien-a-lagriculture-locale/>

5. Pour aller plus loin

MMBio, un projet de R&D impliquant de nombreux acteurs du terrain

Le projet MMBio a pour objet d'acquérir, consolider et diffuser des repères techniques et économiques pour les systèmes de Microfermes Maraîchères diversifiées en agriculture biologique, en réponse à un nombre de projets ou d'installations qui ne cesse d'augmenter.

S'appuyant sur des enquêtes approfondies dans les fermes et sur l'évaluation en stations expérimentales des pratiques issues de ces microfermes, MMBio vise à :

- ▶ Évaluer les performances, la viabilité et la vivabilité de ces systèmes,

- ▶ Proposer des outils aux conseillers, formateurs, techniciens, et collectivités afin de faciliter des installations viables et durables en maraîchage biologique diversifié et sur petites surfaces.
- ▶ De 2019 à 2023, MMBio a réuni un grand nombre de partenaires, coordonnés par l'ITAB et issus des réseaux de l'enseignement agricole, des FRAB/GAB et des chambres d'agriculture et du réseau associatif.

Enquêtes auprès de 42 microfermes : une source de données

Echantillonnage

L'appellation de microferme maraîchère bio et diversifiée couvre un large panel de systèmes de production. La surface, le niveau de spécialisation, l'autonomie, les pratiques agricoles, la main d'œuvre, la mécanisation, autant d'éléments qui selon l'échelle d'étude peuvent rapprocher ou au contraire différencier une microferme d'une autre. Pour les besoins du projet MMBio et pour constituer un panel cohérent, les 42 fermes enquêtées ont été sélectionnées par les partenaires sur la base de critères communs :

- ▶ Ferme professionnelle certifiée en AB avec au moins trois ans d'ancienneté (pas de jardin d'insertion, de ferme expérimentale, etc.)
- ▶ Surface allouée au maraîchage inférieure à 1,5 hectare

Enquêtes

Sur les 42 microfermes du panel MMBio, 17 fermes ont été enquêtées sur deux ans, et 25 fermes sur trois ans. L'ensemble des informations ainsi recueillies traitent de la phase d'installation, des surfaces, du temps de travail, des productions, des pratiques mises en œuvre, des infrastructures et équipements, de la commercialisation, de l'organisation du travail et de divers aspects liés au ressenti et à la satisfaction du maraîcher sur son activité. L'ambition de MMBio est, entre autres, de produire des repères technico-économiques en maraîchage bio et diversifié sur petite surface. Les données techniques relevées sont donc propres à l'activité de maraîchage uniquement, même si certaines fermes enquêtées ont développé d'autres ateliers de production. Ainsi,

- ▶ Diversité cultivée d'au moins 20 à 30 espèces
- ▶ Deux tiers minimum du chiffre d'affaires issus du maraîchage
- ▶ Commercialisation majoritairement en circuits courts

Si ces critères excluent de fait les structures qui ne correspondent pas, ils permettent néanmoins de couvrir une grande partie des systèmes communément qualifiés de microferme maraîchère bio et diversifiée, à l'exception de la part du chiffre d'affaires issue du maraîchage qui varie selon les productions. Mais ces critères communs ne doivent pas faire oublier qu'à tous points de vue, c'est la diversité de modèles possibles qui caractérise l'objet "microferme".

des surfaces cultivées, du temps de travail, des données comptables, de l'investissement ou d'autres éléments qui caractérisent spécifiquement les microfermes maraîchères bio et diversifiées ont pu être identifiés, comme des éléments qui peuvent les différencier assez profondément

Typologie

Ce document fait référence à une typologie composée de 4 groupes, développée dans le cadre des travaux MMBio. La variabilité à tous points de vue des microfermes MMBio a rendu difficile la constitution d'une approche multicritère satisfaisante, les groupes obtenus étant trop hétérogènes, ce qui a conduit à une typologie monocritère sous l'angle de la viabilité économique.

En effet, les 38 fermes disposant d'une comptabilité solide ont fait l'objet d'une typologie sur la base de leur revenu disponible horaire (RD/h) issu de l'activité maraîchère uniquement. Quatre groupes ont été construits à partir de seuils connus (RSA, SMIC) dans le but d'identifier des facteurs différenciant les groupes et ainsi dégager des facteurs de réussite ou de risque dans la conduite de ce type de microferme.

Typologie RD/h	Seuils ³		Nombre de fermes
Groupe 1	< RSA	< 3,74 €	9
Groupe 2	RSA – SMIC net	3,74 € - 8,03 €	15
Groupe 3	> SMIC net	8,03 € - 12,05 €	9
Groupe 4	> 1.5 x net SMIC	> 12,05 €	5
ND	Comptabilité non disponible		4

³ RSA (Revenu de Solidarité Active) et SMIC (Salaire Minimum de Croissance) sont ramenés à l'heure pour être comparé au RD/h

Annexe 1 : Bibliothèques de ressources

Des ressources pour agir

Choisir une formation

- ▶ Dossier "Je m'installe en bio", FNAB : <https://www.produire-bio.fr/je-minstalle-en-bio/>
- ▶ Lycées agricoles, CFA, CFPPA et autres centres de formation agricole de votre région ou département : <https://educagri.fr/etablissements>
- ▶ Les formations du réseau Formabio : <https://reseau-formabio.educagri.fr/?RechercheFormation>
- ▶ Les formations de Fermes d'Avenir spécifiques aux micro fermes maraîchères agroécologiques : [Se former - Fermes d'Avenir \(fermesdavenir.org\)](https://www.fermesdavenir.org)
- ▶ Le fond de formation Vivea : <https://vivea.fr>
- ▶ Les formations par la Chambre d'agriculture de votre territoire : <https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/se-former/se-former-pour-sinstaller/>
- ▶ Les formations du réseau des ADEAR : <https://www.agriculturepaysanne.org/formations>
- ▶ Les formations du réseau des Civam : <https://www.civam.org/catalogue-des-formations>
- ▶ ANEFA - Les parcours de la formation agricole : <https://www.anefa.org/les-parcours-de-formation-agricole>
- ▶ FEVE - Guide de la formation agricole : <https://lagrange.feve.co/guides-pratiques/guide-de-la-formation-agricole>

Rechercher du foncier

- ▶ Safer - Acheter un bien, pourquoi faire appel à la Safer : <https://www.safer.fr/les-safer/pourquoi-faire-appel-a-la-safer/acheter-un-bien>
- ▶ Terre de liens - Dépôt d'annonce d'offre et de recherche de foncier : <https://www.objectif-terres.org>
- ▶ Chambres d'agriculture - Répertoire Départ Installation : <https://www.repertoireinstallation.com>
- ▶ RENETA - Réseau National des Espaces-Test Agricoles : <https://reneta.fr/>
- ▶ Fermes d'Avenir- dépôt d'annonce d'offre de foncier : <https://labonnepioche.fermesdavenir.org/>
- ▶ Eloi - Comment trouver des terres agricoles à acheter ou à louer : <https://eloi.eu/comment-trouver-du-foncier-agricole-pour-sinstaller-en-france>
- ▶ Pleinchamp - Trouver des terres pour s'installer (interlocuteurs, faire-valoir, financement, accompagnement) : <https://www.pleinchamp.com/les-guides/trouver-des-terres-pour-s-installer~bienvenue-sur-ce-guide-destine-a-accompagner-votre-projet-d-installation-en-agriculture>
- ▶ Trouver une terre pour mon projet agricole, guide pratique et méthodologique, Terre de liens : <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/trouver-une-terre-pour-mon-projet-agricole>
- ▶ Guide de la propriété foncière agricole responsable (partie 2 - Comprendre le potentiel agricole d'un bien), Terre de liens : <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/guide-de-la-propriete-fonciere-agricole-responsable>
- ▶ Produire Bio - Je m'installe en bio - Trouver du foncier : <https://www.produire-bio.fr/je-minstalle-en-bio/trouver-du-foncier/>
- ▶ Prix des terres par zone et par usage - SAFER : <https://www.le-prix-des-terres.fr>
- ▶ Demande de valeur foncière - Etalab : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>
- ▶ Réseau National des Espaces-Test Agricoles : <https://reneta.fr>

Financer son projet

- ▶ Dotation Jeunes Agriculteurs : <https://www.sinstallerenagriculture.fr/les-aides-a-linstallation>
- ▶ Panorama des aides à l'agriculture biologique : <https://www.produire-bio.fr/les-aides>
- ▶ Programme AITA pour les transmissions Hors Cadre Familial : <https://www.deveniragriculteur.fr/transmettre-en-agriculture/finaliser-ma-transmission/les-aides-financieres/>
- ▶ Les PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) sont parfois adaptés au maraîchage selon les régions
- ▶ Certains Départements et Régions peuvent attribuer des aides à l'installation
- ▶ L'aide couplée de la PAC au maraîchage sur petite surface : <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/pac-2023-2027-nouvelle-aide-maraichage>
- ▶ Financement participatif : BlueBees, Miimosa, KissKissBankBank
- ▶ Le guide du routard du financement de l'entreprise : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/01-nouveau-portail/secteurs-d-activite/Vie-de-lentreprise/pdf_financement_routard.pdf

Appui à l'installation agricole

- ▶ Anne Barbillon, Christine Aubry, Nastaran Manouchehri. Guide R.E.F.U.G.E. Caractérisation de la contamination des sols urbains destinés à la culture maraîchère et évaluation des risques sanitaires. Cas de la région Île-de-France. [Rapport de recherche] INRAE ; AgroParisTech. 2019. hal-02869953 Collectivités territoriales : un appui dans son installation agricole - FEVE : <https://www.feve.co/guides-pratiques/collectivites-territoriales-un-appui-dans-son-installation-agricole>
- ▶ Comment les collectivités peuvent-elles soutenir l'installation d'agriculteurs bios et durables sur leur territoire ? BRUDED, Réseau d'échange d'expérience de développement local durable entre collectivités, 2017 : <https://www.bruded.fr/document-technique/mutualisation-dexperiences-comment-les-collectivites-peuvent-elles-soutenir-lagriculture-durable-sur-leurs-territoires/>
- ▶ Giulia Giacchè, Véronique Saint-Gés, Yoann Durrieu, Mélanie Collé et Christine Aubry, Vers la définition des projets agricoles en ville : METH-EXPAU®, un itinéraire méthodologique, *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 52 | 2022, mis en ligne le 10 décembre 2021, consulté le 30 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/tem/8065> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.8065>
- ▶ Rochette Thibaud, Ruffier Fabrice, Guide la propriété foncière agricole responsable, outils et démarches à mettre en œuvre. Guide pratique et témoignages, Terre de liens, 2021. <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/guide-de-la-proprieté-foncière-agricole-responsable>

Des ressources pour penser, se questionner et aller plus loin

Références techniques pour produire des légumes biologiques

Guides techniques

- ▶ M. Conseil, C. Souillot, Produire des légumes biologiques - Tome 3 : Composer avec les adventices, 2020, ITAB; 336 pages <https://itab.boutique/guides-techniques/64-guide-produire-des-legumes-bio-tome-3-9782951585591.html>
- ▶ F. Rey, A. Coulombel, M. Jobbé-Duval et al., Produire des légumes biologiques : Fiches techniques par légume : Tome 2, 2015, ITAB, 420 pages <https://itab.boutique/guides-techniques/10-guide-produire-des-legumes-bio-tome-2-9782956212515.html>
- ▶ F. Rey, A. Coulombel, M.-L. Melliand et al, Produire des légumes biologiques : Généralités et principes techniques : Tome 1, 2015, ITAB, 520 pages <https://itab.boutique/guides-techniques/9-guide-produire-des-legumes-bio-tome-1-9782956212508.html>

Livrables de projet

- ▶ **DIVERMARBIO** : Diversification des cultures en maraîchage biologique : <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?DiverMarBio>
- ▶ M. Conseil, A. Adamko, F. Delaby, C. Dayraud, C. Mazollier, Diversification des cultures en maraîchage biologique : quelles espèces et variétés pour répondre aux spécificités de l'AB et aux besoins du marché bio, 2022, ITAB. 29p. [Lien](#)
- ▶ **OPTIABRIBIO** : Amélioration des références techniques pour les rotations à base de Cucurbitacées et Solanacées en culture Biologique sous abris : <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?OptiAbriBio>
- ▶ M. Conseil, A. Adamko, F. Delaby et al, Amélioration des références techniques pour les rotations à base de Cucurbitacées et Solanacées en culture Biologique sous abris, 2020, ITAB, 23p. [Lien](#)
- ▶ **SEMBIO** : Les Savoirs Écologiques Maraîchers dans la transition écologique et alimentaire : <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?Presentation>
- ▶ Collectif, Les vidéos du projet SEMBIO - Les Savoirs Écologiques Maraîchers dans la transition écologique et alimentaire, *Composer avec les adventices*, 2021, INRAe-AgroParisTech, 13 vidéos, [Lien](#)
- ▶ Collectif, Les vidéos du projet SEMBIO - Les Savoirs Écologiques Maraîchers dans la transition écologique et alimentaire, *Travailler avec son sol*, 2021, INRAe-AgroParisTech, 5 vidéos, [Lien](#)
- ▶ Collectif, Les vidéos du projet SEMBIO - Les Savoirs Écologiques Maraîchers dans la transition écologique et alimentaire, *Gérer la ressource en eau*, 2021, INRAe-AgroParisTech, 7 vidéos, [Lien](#)
- ▶ **MIPS** : Maraîchage Intensif sur Petite Surface : <https://www.mips-aura.fr/>
- ▶ G. Chantre, Maraîchage Intensif sur Petite Surface : Bilan de trois années d'expérimentation en Auvergne Rhône-Alpes, SERAIL, 2022, Mémoire de fin d'étude - [Lien](#)
- ▶ **MIMABio** : Maraîchage Bio sur petites surfaces en PACA : <https://www.bio-provence.org/Projet-MiMaBio-Maraichage-Bio-sur-petites-surfaces-en-PACA>
- ▶ Collectif MiMa Bio, Résultats d'essais, Bio de Provence, 2022, 124p - [Lien](#)

Penser son « travail » : bien-être, efficacité, surmenage

Livrables de projet

- ▶ **SMAEM** Systèmes Maraîchers Agro-Ecologiques en Méditerranée - MicroMA : viabilité et vivabilité des petits systèmes maraîchers du Gard : <https://ad-mediterranee.org/Maraichage-durable>
- ▶ T. Duchateau, Guide d'autoévaluation du surmenage en maraîchage, FR CIVAM Occitanie, 2021, 12p - [Lien](#)
- ▶ T. Duchateau, Evaluation de la durabilité socio-économique et souffrances au travail en maraîchage, étude réalisée en 2021, FR CIVAM Occitanie, 2021, 12p - [Lien](#)
- ▶ M. Tolosane, Vidéo : journée d'échanges entre maraîcher : comment améliorer le bien-être au travail en maraîchage et trouver des solutions pour faire face aux difficultés ? FR CIVAM Occitanie, 2022 - [Lien](#)
- ▶ C. D'Yvoire, J. Juillard, M. Genty, Vidéo : améliorer son efficacité au travail, FR CIVAM PACA, 2022 - [Lien](#)
- ▶ J. Juillard, M. Genty, R. Delconte, Vidéo : revoir ses pratiques pour plus d'efficacité, FR CIVAM PACA, 2022 - [Lien](#)
- ▶ **AEP Bretagne**, GAB 56
- ▶ M. Peden, Pénibilité du travail : Pas une fatalité, 2022, SYMBIOSE, n°283, novembre 2022, 2p
- ▶ M. Peden, Organisation du travail : Gagner du temps, ça ne se fait pas au champ, 2022, SYMBIOSE, n°280, juillet-août 2022, 3p

De l'idée au projet : trajectoires d'installation, facteurs de réussite et d'échec

Thèses, mémoires

- ▶ K. Morel, Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation. manuscrit de thèse, 2016 - [Lien](#)
- ▶ A. de Lapparent, Causes d'abandons et d'arrêts des projets de microfermes maraîchères dans le cadre d'une installation accompagnée, manuscrit de mémoire, 2021
- ▶ M. Moriceau, Changer de vie : les bifurcations vers l'agriculture au 21e siècle au Québec, manuscrit de thèse, 2022 - [Lien](#)
- ▶ A venir : Thèse de Damien Toublant, dirigée par Mayté Banzo et Bernard Delhomme, responsables scientifiques et administratifs de MicroAgri.

Ressources

- ▶ **Fermes d'Avenir** : ressources téléchargeables pour questionner la durabilité économique, environnementale et sociale de son projet et obtenir des références sur des fermes agroécologiques (portraits, vidéos, podcast, guides pratiques) : <https://fermesdavenir.org/soutiller-pour-agroecologie>

Livrables de projet

- ▶ **SMAEM** Systèmes Maraîchers Agro-Ecologiques en Méditerranée - MicroMA : viabilité et vivabilité des petits systèmes maraîchers du Gard : <https://ad-mediterranee.org/Maraichage-durable>
- ▶ T. Duchateau, H. Barbe, Trajectoires d'installation en micro-maraîchage biologique : processus d'adaptation, compromis et évolution des pratiques pour atteindre la viabilité, FR CIVAM Occitanie, 2021, 4p - [Lien](#)
- ▶ T. Duchateau, C. Quintela, Viabilité et vivabilité de fermes maraîchères biologiques diversifiées en circuits courts dans les PO et l'Hérault - facteurs de réussite et de difficultés, FR CIVAM Occitanie, 2021, 3p - [Lien](#)
- ▶ **MIMABio** : Maraîchage Bio sur petites surfaces en PACA : <https://www.bio-provence.org/Projet-MiMaBio-Maraichage-Bio-sur-petites-surfaces-en-PACA>
- ▶ M. Desgranges, O. Metz, M. Robert, Livret de 18 fermoscopies, repères pour s'installer en maraîchage bio sur petites surfaces ; de la trajectoire aux résultats globaux, Bio de Provence, 2022, 85p - [Lien](#)
- ▶ **Microagri** : Projet MicroAgri – Recherche-action sur les micro-fermes : <https://www.microagri.org/>
- ▶ Collectif, Résultats du programme MicroAgri, Connaissance et reconnaissance des micro-fermes en Gironde, Plaquette de présentation des principaux résultats du programme, Bordeaux Sciences Agro, UMR Passages, 2021 - [Lien](#)

Collectif, Fiches-portraits, Connaissance et reconnaissance des micro-fermes en Gironde : 10 portraits de micro-ferme, Bordeaux Sciences Agro, UMR Passages, 2021, [Lien](#)

Ce cahier pratique est le fruit d'un travail réalisé dans le cadre du projet « MMBio », portant sur le thème des microfermes maraîchères biologiques et mené par une équipe de partenaires du développement, de la formation, de l'expérimentation, de la recherche appliquée, et de la recherche finalisée.

Contributeurs à la réalisation de ce cahier pratique

Pilotage du projet MMBio : M. Conseil, S. Rivière, N. Sautereau (ITAB) avec l'appui de Kevin Morel (INRAE)

Coordination de la rédaction : S. Rivière, S. Mothes (ITAB)

Rédaction : A.-C. Delestre (CFPPA du Rheu), M. Conseil, S. Rivière (ITAB), H. Calandot (Fermes d'Avenir), C. Hervouet (Agrobio 40, FRAB Nouvelle-Aquitaine)

Relecture : M. Capliez, A Bell (ITAB), M. Garabé (Fermes d'Avenir)

Collecte de données d'enquêtes : Enseignement agricole Licence professionnelle ABCD (VetAgro-Sup et Université Clermont Auvergne) : A.-C. Delestre (CFPPA Le Rheu), J. Estrade (CFPPA de Tulle-Naves), P.-M. Haan (EPLEPPA des Flandres), I. Hauser (MFR d'Anneyron), C. Sage (CFPPA Provence-Ventoux), C. Polwiartek (CFPPA de la Cazotte) - Chambres d'Agriculture : G. Bernadas, M. Loyatho (CA des Pyrénées-Atlantiques), D. Berry (CA du Rhône), N. Deschamps (CA de Dordogne), A.-S. Ferré (CA du Var), E. Filleron (CA du Vaucluse), M. Suire (CA de Normandie), Q. Bages, M. Vanalderweireldt (CA du Gard) - Groupements d'Agriculteurs Biologiques : H. Cadiou (BIO BOURGOGNE), M. Castelle, Y. Trouspance (GAB Île-de-France), C. Hervouet (Agrobio 40, FRAB Nouvelle-Aquitaine), F. Jouin (GAB 72), M. Frêne-Bogdanok, N. Herbeth (Bio Grand Est), C. Mathieu (ADABio)

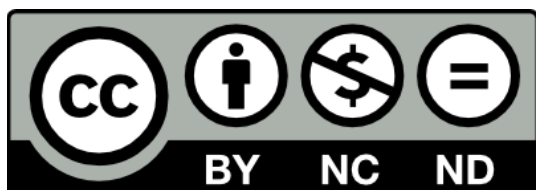
Traitement et analyse de données d'enquêtes : A. De Lapparent, S. Rivière (ITAB)

Conduite des expérimentations et analyse de données : Juliette Pellat (CTIFL), Mathieu Conseil (ITAB), Anne-Laure Galimard (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or), Pierre Lasne (SERAIL), Amélie Lefèvre (INRAE), Benjamin Perrin (INRAE), Hélène Védie (GRAB)

Edition : ITAB

Juin 2023

Pour citer ce document : H. Calandot, M. Conseil, A.-C. Delestre, C. Hervouet, S. Rivière, Mettre à disposition du foncier pour l'installation d'une microferme maraîchère biologique : cahier pratique, Collection MMBio. ITAB, 2023, 24p



Les contenus sont diffusables mais non modifiables. Merci de mentionner les auteurs. Pas d'utilisation commerciale sans autorisation des auteurs.

Contact : communication@itab.asso.fr

Financement :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La responsabilité du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ne saurait être engagée.

